

Migration, environnement et changement climatique :
Données à l'usage des politiques (MECLEP)

GLOSSAIRE



Ce projet est financé par
l'Union européenne



Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Ce projet est mis en œuvre par
l'Organisation internationale pour les migrations

« Migration, environnement et changement climatique : Données à l'usage des politiques » (MECLEP) est un projet d'une durée de trois ans financé par l'Union européenne et mis en œuvre par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) avec un groupe de six partenaires de recherche. Il doit contribuer aux connaissances globales sur la relation entre la migration et les changements environnementaux, notamment le changement climatique. Ces recherches innovantes viseront à formuler des possibilités d'action pour que la migration contribue aux stratégies d'adaptation aux changements environnementaux et climatiques. Les six pays du projet sont la République dominicaine, Haïti, le Kenya, Maurice, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Viet Nam.

La présente version de ce glossaire de juillet 2014 a été publiée en ligne et demeure un document de travail susceptible de révisions et de mises à jour.

La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de l'auteur et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne ou de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les désignations employées et la présentation des documents tout au long de l'ouvrage n'impliquent pas l'expression, par l'OIM, d'une quelconque opinion quant au statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une zone, ou de ses autorités, ou concernant ses frontières ou ses limites.

L'OIM est attachée au principe selon lequel la migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale pour aider à relever les défis opérationnels de la migration, faire mieux comprendre quels en sont les enjeux, encourager le développement économique et social grâce à la migration, et préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Editeur : Organisation internationale pour les migrations
17 route des Morillons
C.P. 17
1211 Genève 19
Suisse
Tél : +41 22 717 91 11
Fax : +41 22 798 61 50
Courriel : hq@iom.int
Site Web : www.iom.int

© 2014 Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Tous droits réservés. Aucun élément du présent ouvrage ne peut être reproduit, archivé ou transmis par quelque moyen que ce soit – électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autres – sans l'autorisation écrite préalable de l'éditeur.

Migration, environnement et changement climatique :
Données à l'usage des politiques (MECLEP)

GLOSSAIRE

Juillet 2014



Ce projet est financé par
l'Union européenne



Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Ce projet est mis en œuvre par
l'Organisation internationale pour les migrations

Remerciements

Le présent glossaire a été établi par Susanne Melde, fonctionnaire chargée de la recherche et des politiques dans le domaine de la migration et de l'environnement à l'OIM Genève. Elle tient à remercier les collègues ci-après pour leurs contributions et leurs remarques constructives :

OIM :

Frank Laczko, Dina Ionesco, Sieun Lee, Mariam Traoré Chazalnoel, Vera Goldschmidt, Karoline Popp, Daria Mokhnacheva, Elizabeth Warn, Lorenzo Guadagno, Rabab Fatima, Sabira Coelho, Alex Flavell

Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines : François Gemenne

Institut pour l'environnement et la sécurité humaine de l'Université des Nations Unies (UNU-EHS) : Koko Warner, Andrea Milan

Institut DRAGON, Université de Can Tho : Le Anh Tuan

Université de Bielefeld : Jeanette Schade et Kerstin Schmidt-Verkerk

Les remerciements de l'auteur vont également à la Section française de traduction de l'OIM, pour la version française du présent document, sans oublier Emma Eggink et Karina Elias pour la mise en page.

Index

- Adaptation, 18
 - Adaptation à base communautaire, 18
 - Adaptation autonome, 18
 - Adaptation fondée sur les écosystèmes, 18
 - Adaptation *in situ*, 18
 - Capacité d'adaptation, 19
 - Maladaptation, 19
- Aléa, 19
 - Aléa naturel, 19
- Atténuation
 - (des risques de catastrophe et des effets des catastrophes), 19
 - (du changement climatique), 19
- Catastrophe, 19
 - Catastrophe biologique, 20
 - Catastrophe climatologique, 20
 - Catastrophe géophysique, 20
 - Catastrophe hydrologique, 20
 - Catastrophe météorologique, 20
 - Catastrophe naturelle, 20
 - Gestion des risques liés aux catastrophes. *Voir Gestion des risques liés aux catastrophes*
 - Réduction des risques de catastrophe. *Voir Réduction des risques de catastrophe*
- Changement climatique, 20
- Changements environnementaux, 20
- Coordination et gestion des camps, 11
- Crise humanitaire, 20
- Déboisement, 21
- Dégradation de l'environnement, 21
- Déplacement, 11
- Déplacement forcé. *Voir Migration, déplacement forcé*
 - Déplacement forcé et réinstallation pour cause de développement. *Voir Déplacement forcé et réinstallation pour cause de développement*
 - Personne déplacée pour des raisons environnementales. *Voir Migrant, Personne déplacée pour des raisons environnementales*
 - Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. *Voir Migrant*
 - Déplacement forcé et réinstallation pour cause de développement, 11
- Désertification, 21
- Evacuation, 12
 - Evacuation obligatoire, 12
 - Evacuation recommandée, 12
 - Evacuation spontanée, 12
- Événement
 - Extrême climatique, 22
 - Catastrophe. *Voir Catastrophe*
 - Événement météorologique extrême, 22
 - Phénomène à évolution lente, 23
- Exposition, 22
- Gestion
 - Coordination et gestion des camps. *Voir Coordination et gestion des camps*
 - Gestion des migrations, 13
 - Gestion des risques. *Voir Risque*
 - Gestion des risques liés aux catastrophes. *Voir Gestion des risques liés aux catastrophes*
- Gestion des risques liés aux catastrophes, 22
- Inondation, 22
- Migrant
 - Migrant de courte durée. *Voir Migration, migration internationale*
 - Migrant de longue durée. *Voir Migration, migration internationale*
 - Migrant environnemental, 14
 - Nomade. *Voir Nomade*
 - Personne déplacée pour des raisons environnementales, 14
 - Personne évacuée, 15
 - Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, 11
 - Réfugié. *Voir Réfugié*
- Migrant de courte durée. *Voir Migration, migration internationale*
- Migrant de longue durée. *Voir Migration, migration internationale*
- Migration, 12
 - Crise migratoire, 14
 - Déplacement forcé, 11
 - Flux migratoires mixtes, 13
 - Gouvernance de la migration, 13
 - Migration de main-d'œuvre/de travail, 13
 - Migration environnementale. *Voir Migrant, migrant environnemental*
 - Migration forcée, 13
 - Migration influencée par des changements environnementaux, 14
 - Migration internationale, 12
 - Migration interne, 12
 - Migration transfrontalière, 13
 - Mobilité humaine. *Voir Mobilité humaine*
 - Personne déplacée pour des raisons environnementales, 14

Mobilité humaine, 14
 Migration influencée par des changements environnementaux. *Voir Migration*
 Mouvement préventif, 14
 Moyens de subsistance, 22
 Nomade, 15
 Pastoralisme, 15
 Déplacements pastoraux, 15
 Sortie du pastoralisme, 15
 Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.
Voir Migrant
 Pertes, 23
 Plans nationaux d'adaptation, 23
 Programmes nationaux d'adaptation au changement climatique, 23
 Populations prises au piège, 15
 Préjudices, 23
 Protection, 17, 23
 Réaction, 24
 Capacité de réaction, 24
 Réduction des risques de catastrophe, 24
 Réfugié, 13
 Réfugié environnemental, 14
 Réimplantation, 16
 Réimplantation forcée. *Voir Réinstallation forcée*
 Réimplantation planifiée, 16
 Réinstallation, 16
 Réinstallation forcée, 16
 Réinstallation planifiée. *Voir Réimplantation planifiée*
 Repli, 17
 Accommodation, 17
 Protection. *Voir Protection*
 Résilience, 24
 Risque, 24
 Gestion des risques, 22
 Gestion des risques liés aux catastrophes. *Voir Gestion des risques liés aux catastrophes*
 Sécheresse, 24
 Sécurité alimentaire, 24
 Sécurité humaine, 25
 Solution, 17
 Solution durable, 17
 Survie, 25
 Système d'alerte précoce, 25
 Transformation, 25
 Transformations de l'environnement planétaire, 25
 Vulnérabilité, 25

Glossaire de la mobilité humaine dans le contexte des changements environnementaux et climatiques

Il est de plus en plus largement admis que la migration peut contribuer à l'adaptation aux changements environnementaux et climatiques. Dans son cinquième Rapport d'évaluation, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a récemment reconnu que la migration peut être une réelle stratégie d'adaptation aux changements environnementaux et climatiques (GIEC, 2014). De même, le document de travail des services de la Commission européenne sur le changement climatique, la dégradation de l'environnement et la migration (2013 : 26) constate que la migration permet, de diverses manières, de contribuer à l'adaptation. De fait, la migration peut aider les personnes à gérer les risques, à diversifier leurs moyens de subsistance et à faire face aux changements environnementaux qui se répercutent sur leur vie (OIM, 2008).

Or, à ce jour, rares sont les pays qui ont élaboré des politiques visant expressément à promouvoir la migration en tant que stratégie d'adaptation. D'habitude, la migration est absente des plans nationaux d'adaptation aux changements climatiques. Lorsqu'elle y est évoquée, c'est pour souligner la nécessité de la limiter, plutôt que de la faciliter à titre préventif (Martin, 2009 ; 2013 ; Warner et al., 2014).

Bien que le nombre d'études sur la migration et l'environnement ait considérablement augmenté ces dernières années, peu d'entre elles s'intéressent à la façon dont la migration peut contribuer à des stratégies d'adaptation (Piguet et Laczko, 2014). En raison de leur complexité, les articulations entre la migration et l'adaptation sont difficiles à comprendre, d'autant qu'il existe de nombreuses formes de migration différentes susceptibles d'influer sur les stratégies d'adaptation. De plus, la notion même d'adaptation peut être définie de diverses manières.

Le présent glossaire a été établi dans le cadre d'un projet financé par la Commission européenne, intitulé « Migration, environnement et changement climatique : Données à l'usage des politiques » (MECLEP), qui est mis en œuvre par l'OIM en collaboration avec six partenaires de recherche internationaux. Ce projet répond à un appel lancé pour que soit réalisé un plus grand nombre d'études empiriques sur la migration et le changement climatique, notamment dans les communautés d'origine (cf. CE, 2013), et s'inscrit dans le prolongement des recommandations visant à améliorer la compréhension de ces articulations, formulées dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Le projet MECLEP a principalement pour objectif d'examiner comment, dans différentes régions du monde, la migration peut contribuer à des stratégies d'adaptation, en s'appuyant sur six études de cas menées en Haïti, en République dominicaine, au Kenya, à Maurice, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et au Viet Nam. Le choix de ces pays vise à montrer comment diverses formes de mobilité, de migration, de déplacement et de réimplantation peuvent se répercuter sur l'environnement et procéder d'une adaptation aux changements environnementaux et climatiques.

La mobilité humaine et les changements climatiques et environnementaux sont souvent considérés comme deux domaines distincts, tant pour la recherche que pour la formulation des politiques. Les chercheurs qui s'intéressent à la migration ont généralement une formation multidisciplinaire, en particulier dans les sciences sociales. Quant à la question du changement climatique et de l'adaptation, elle est souvent abordée sous l'angle des sciences naturelles (Schensul et Dodman, 2013), comme en témoignent les termes et concepts techniques utilisés tant par les chercheurs que par les politiques.

L'étude des changements environnementaux en tant que facteur qui, parmi d'autres, influence la décision de migrer (Foresight, 2011) fait appel à des termes tels qu'adaptation, résilience ou réaction. C'est pourquoi, le présent glossaire se concentre sur les facteurs et les termes qui sont importants lorsqu'on étudie la mobilité humaine dans

le contexte des facteurs de stress climatiques. Il peut être considéré comme un sous-ensemble de la littérature dominante dans ces deux domaines. Il est divisé en deux parties : la première porte plutôt sur les termes liés à la mobilité, tandis que la seconde est essentiellement consacrée à la terminologie des changements climatiques et environnementaux utilisée dans le contexte de la mobilité.

Le glossaire vise à orienter les chercheurs qui travaillent sur les liens d'interdépendance entre la migration, l'environnement et le changement climatique, afin de garantir la cohérence entre les différents produits de recherche du projet MECLEP. Cependant, il sera aussi utile à d'autres chercheurs et parties prenantes. Ces termes ne sont pas figés ; ils entendent simplement mettre en lumière les définitions et les conceptualisations de mêmes termes existant dans différents pays. Les chercheurs sont invités à donner des termes employés dans leurs travaux une définition claire, pour permettre des comparaisons et relever les différences.

Les principales sources utilisées pour la version anglaise de ce glossaire sont :

- Le glossaire du cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC, 2013, en anglais)
- La *Terminologie pour la Prévention des risques de catastrophe* de l'UNISDR (2009)
- *Glossary on Migration* de l'Organisation internationale pour les migrations (2011, en anglais)
- *The State of Environmental Migration 2011* (Gemenne et al., 2012)
- La terminologie employée dans le rapport de stratégie *Integrating Human Mobility Issues Within National Adaptation Plans* (Warner et al., 2014)
- *Compendium of IOM Activities in Disaster Risk Reduction and Resilience* (OIM, 2013)
- Glossaire, Formation de l'OIM sur la migration, l'environnement et le changement climatique, Moshi (Tanzanie) (2014, en anglais)
- *Comprehensive Guide for Planning Mass Evacuations in Natural Disasters (Guide MEND)* (OIM, 2014)

Plus de termes sur la migration se trouvent dans le *Glossaire de la migration* (2007) et, en anglais seulement, dans le *Glossary on Migration*, 2nd Edition (OIM, 2011) de l'Organisation internationale pour les migrations.

Les documents ci-après peuvent constituer un bon point de départ pour connaître et analyser les liens d'interdépendance entre la migration, la dégradation de l'environnement et le changement climatique :

- Cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC, 2014, en anglais)
- *Rapport spécial sur la gestion des risques de catastrophes et de phénomènes extrêmes pour les besoins de l'adaptation au changement climatique* (GIEC, 2012b)
- *Migration and Global Environmental Change* (Foresight, 2011)
- *Migration, Environment and Climate Change: Assessing the Evidence* (Laczko et Aghazarm, 2009)
- *People on the Move in a Changing Climate: The Regional Impact of Environmental Change on Migration* (Piguet et Laczko, 2014)
- *Changement climatique, dégradation de l'environnement et migration* (OIM, 2012a)
- *Assessing the Evidence: Environment, Climate Change and Migration in Bangladesh* (OIM, 2010)

La mobilité humaine dans le contexte des changements environnementaux et climatiques

C

Coordination et gestion des camps

La coordination et la gestion des camps (acronyme anglais : CCCM) est une activité transversale menée dans tous les types d'entités communales – camps planifiés, centres collectifs, camps spontanés, centres de réception ou de transit. Elle a vocation à garantir une bonne gestion et une bonne coordination de l'intervention humanitaire dans les camps conformément à des normes établies, à faciliter l'identification des lacunes et le partage d'informations et, en définitive, à faire en sorte que les acteurs compétents interviennent en temps voulu et comme il convient. La planification de la coordination et de la gestion des camps et l'accomplissement des tâches y afférentes exigent que les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les communautés d'accueil soient dûment représentées et associées au processus. La coordination et la gestion des camps recouvrent trois activités distinctes, à savoir l'administration, la gestion et la coordination des camps (OIM, s. d.).

Adoptée en 2005 par le Comité permanent interorganisations, l'approche sectorielle vise à améliorer la prévisibilité, la capacité d'intervention, la coordination et l'obligation redditionnelle par un renforcement des partenariats dans des secteurs clés de l'intervention humanitaire, et par une officialisation du rôle de chef de file de certains organismes/organisations dans chacun de ces secteurs. A l'échelle mondiale, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) codirigent le Groupe sectoriel de la coordination et de la gestion des camps, la direction du Groupe revenant au HCR dans les situations de conflit, et à l'OIM lors des catastrophes naturelles (OIM, 2012b).

D

Déplacement

Eloignement forcé d'une personne de son domicile ou de son pays, souvent en raison d'un conflit armé ou d'une catastrophe naturelle (OIM, 2011 : 29). *Pour d'autres formes de migration, voir migration et migrant environnemental.*

- **Déplacement forcé et réinstallation pour cause de développement**

Déplacement et réinstallation de personnes et de communautés en raison de projets de développement infrastructurels de grande envergure (Oliver-Smith, 2009 : 3). Souvent, ces projets ont des répercussions sur l'environnement et obligent des personnes à se déplacer à la suite d'altérations anthropiques de l'habitat naturel.

- **Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays**

« [D]es personnes ou [des] groupes de personnes qui ont été forcés ou contraints à fuir ou à quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un Etat » (Nations Unies, 1998 : 6).

- **Déplacement forcé**

D'une manière générale, un déplacement forcé – ou déplacement – est un mouvement involontaire, à caractère individuel ou collectif, de personnes fuyant leur pays ou leur communauté, notamment en raison d'un conflit armé, de troubles civils ou d'une catastrophe naturelle ou provoquée par l'homme (OIM, 2011 : 39). *Voir aussi personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays sous la rubrique déplacement interne, réfugié.*

E

Evacuation

Action rapide de quitter un lieu pour fuir une menace imminente ou les conséquences immédiates d'une catastrophe et se réfugier en un lieu plus sûr. Ce mouvement est généralement caractérisé par un délai bref, de quelques heures à quelques semaines, dans lequel il faut mettre en œuvre des procédures d'urgence pour sauver des vies et réduire au minimum le risque de dommages (OIM, 2014 : 9).

Une évacuation peut être :

- **Obligatoire** : Evacuation ordonnée et dirigée par les autorités lorsqu'elles jugent que le risque auquel une population est exposée est trop grand pour qu'elle reste là où elle se trouve, et que la mise à l'abri sur place y est bien plus dangereuse. Cette situation oblige les autorités à faire en sorte que les intéressés bénéficient de l'information et de l'assistance requises pour permettre une évacuation en temps voulu et en toute sécurité, et qu'une assistance soit offerte aux personnes évacuées (ibid.).
- **Recommandée** : Une recommandation d'évacuation officielle peut être adressée à une population à risque pour lui permettre de réagir rapidement et de décider en connaissance de cause de l'opportunité d'une évacuation et de son moment. Une recommandation d'évacuation peut précéder un ordre obligatoire si le niveau de la menace augmente de même que le risque lié à la mise à l'abri sur place. Comme dans le cas d'une évacuation obligatoire, on considère généralement que les autorités ont le devoir de faciliter l'évacuation en temps voulu et en toute sécurité de ceux qui ont besoin d'aide (OIM, 2014 : 9–10).
- **Spontanée** : Personnes abandonnant un endroit en raison d'un risque réel ou perçu par leurs propres moyens (auto-évacuation) et sans (ou avant) de recevoir une recommandation ou un ordre officiel à cette fin. Une évacuation spontanée s'entend également de mouvements hors d'une zone d'évacuation désignée (« évacuation fantôme ») (OIM, 2014 : 10).

M

Migration

Mouvement d'une personne ou d'un groupe de personnes, soit d'un pays à l'autre, soit à l'intérieur d'un pays. Il s'agit d'un mouvement de population englobant tous les types de mouvements de personnes, quels que soient leur cause, leur composition ou leur durée, dont la migration de réfugiés, de personnes déplacées, de migrants économiques et de personnes se déplaçant pour d'autres raisons, y compris le regroupement familial (OIM, 2011 : 62–63). Voir aussi *adaptation et OIM (2011) pour d'autres termes se rapportant à la migration.*

– Migration interne

Mouvement de personnes d'une région à une autre à l'intérieur d'un même pays aux fins d'y établir une nouvelle résidence. Cette migration peut être provisoire ou définitive. Les migrants internes se déplacent en restant dans leur pays d'origine (comme dans le cas de la migration rurale-urbaine) (OIM, 2011 : 51).

– Migration internationale

Un migrant international s'entend de « toute personne qui change de pays de résidence habituelle » (DAES, 1998 : 9).

- **Migrant de longue durée** : Toute « personne qui se rend dans un pays autre que celui de sa résidence habituelle pour une période d'au moins un an (12 mois), de façon que le pays de destination devienne effectivement son nouveau pays de résidence habituelle » (DAES, 1998 : 10).
- **Migrant de courte durée** : Toute personne qui se rend « dans un pays autre que celui de [sa] résidence habituelle pour une période d'au moins trois mois mais de moins d'un an (12 mois) à l'exception des cas où le voyage dans ce pays est effectué à des fins de loisirs, de vacances, de visites à des amis ou à des parents, d'affaires, de traitement médical ou de pèlerinage religieux » (DAES, 1998 : 10–11).

– **Migration transfrontalière**

Déplacement de personnes franchissant des frontières internationales (OIM, 2011 : 23).

– **Migration de main-d'œuvre/de travail**

Mouvement de personnes d'un pays à l'autre ou à l'intérieur de leur pays de résidence à des fins de travail. Dans la plupart des pays, la migration de main-d'œuvre est régie par la législation migratoire. En outre, certains Etats s'emploient activement à réglementer l'émigration de main-d'œuvre et à chercher des possibilités pour leurs ressortissants de l'étranger (OIM, 2011 : 58).

– **Réfugié**

Personne qui, « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays » (Convention relative au statut des réfugiés, 1951, art. 1er a, § 2, modifiée par le Protocole de 1967) (OIM, 2011 : 79–80).

En sus de la définition précitée, la Convention de 1969 de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) définit un réfugié comme toute personne forcée de quitter son pays « du fait d'une agression, d'une occupation extérieure, d'une domination étrangère ou d'événements troublant gravement l'ordre public dans une partie ou dans la totalité de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité » (OIM, 2011 : 80).

Pour sa part, la Déclaration de Carthagène de 1984 établit que la définition ou le concept de réfugié s'étend aussi aux personnes qui ont fui leur pays « parce que leur vie, leur sécurité ou leur liberté étaient menacées par une violence généralisée, une agression étrangère, des conflits internes, une violation massive des droits de l'homme ou d'autres circonstances ayant perturbé gravement l'ordre public » (ibid.).

– **Migration forcée**

Mouvement non volontaire de personnes causé par des menaces contre leur propre vie et leurs moyens de subsistance, qu'elles résultent de catastrophes naturelles ou de l'action de l'homme (mouvements de réfugiés, de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, ou encore de personnes déplacées par des catastrophes naturelles ou environnementales, des catastrophes chimiques ou nucléaires, par une famine ou des projets de développement) (OIM, 2011 : 39). *Voir aussi déplacement et personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.*

– **Gouvernance de la migration**

Système d'institutions, de cadres juridiques, de mécanismes et de pratiques visant à réguler la migration et à protéger les migrants. Ce terme est utilisé de manière presque interchangeable avec celui de « gestion des migrations », quoique ce dernier soit parfois employé en un sens plus étroit pour désigner la réglementation des mouvements transfrontaliers à l'échelle nationale (OIM, 2011 : 43).

– **Gestion des migrations**

Terme utilisé pour désigner les nombreuses fonctions exercées par les pouvoirs publics dans le cadre d'un régime national et destinées à la gestion humaine et ordonnée de la migration transfrontalière, et plus particulièrement la gestion de l'entrée et de la présence d'étrangers à l'intérieur des frontières d'un Etat, et la protection des réfugiés et autres personnes ayant besoin de protection. Il renvoie à l'élaboration planifiée des mesures politiques, législatives et administratives visant à faire face aux problèmes migratoires essentiels (OIM, 2011 : 63). *Voir aussi gouvernance de la migration.*

– **Flux migratoires mixtes**

Mouvements de populations complexes englobant des réfugiés, des demandeurs d'asile, des migrants économiques et d'autres migrants, par opposition aux mouvements de population migratoires qui ne comprennent qu'une seule catégorie de migrants (OIM, 2011 : 63).

– Crise migratoire

Crises ayant des dimensions migratoires. Ce terme désigne « les flux de migration et les schémas de mobilité complexes et souvent massifs engendrés par une crise qui, généralement, placent les personnes et les communautés touchées dans un état de grande vulnérabilité et posent des problèmes de gestion des migrations aigus et de longue durée. Une crise migratoire peut survenir brusquement ou s'installer progressivement, découler de facteurs naturels ou d'actions humaines, se dérouler dans les limites d'un territoire national ou transcender les frontières » (OIM, 2012c : 2).

Mobilité humaine dans le contexte des changements environnementaux et climatiques

La mobilité de la population [dans le contexte des changements environnementaux] peut sans doute être définie au mieux comme s'articulant autour d'une échelle dont la migration entièrement volontaire et la migration entièrement forcée constituent les deux extrémités (Hugo, 1996 : 107).

Il convient de garder à l'esprit que les définitions ci-après, de même que la plupart de celles qui se rapportent à la migration, ne sont pas universellement acceptées. Il s'agit simplement de définitions pratiques.

– Migrant environnemental

On appelle migrants environnementaux les personnes ou groupes de personnes qui, essentiellement pour des raisons liées à un changement environnemental soudain ou progressif influant négativement sur leur vie ou leurs conditions de vie, sont contraintes de quitter leur foyer habituel ou le quittent de leur propre initiative, temporairement ou définitivement, et qui, de ce fait, se déplacent à l'intérieur de leur pays ou en sortent (OIM, 2011 : 33).

– Personne déplacée pour des raisons environnementales

Personnes qui se déplacent à l'intérieur de leur pays de résidence habituelle ou qui franchissent une frontière internationale, pour lesquelles la dégradation, la détérioration ou la destruction de l'environnement est la cause principale, quoique non nécessairement exclusive, de leur déplacement. Cette expression prête moins à controverse que celles de réfugié environnemental ou réfugié climatique pour désigner des personnes qui franchissent une frontière internationale sans fondement juridique ni raison d'être en droit international, lorsqu'il s'agit de définir une catégorie de migrants internationaux dont le mouvement est clairement forcé (OIM, 2011 : 34). *Voir personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et réfugié.*

– Migration influencée par des changements environnementaux

Lorsqu'il apparaît clairement que des modifications de l'environnement influent sur les facteurs de migration, contribuant ainsi à la décision de migrer (Foresight, 2011 : 34).

Mouvement préventif

Ce terme désigne les mouvements de personnes décidés en prévision de menaces futures pesant sur leur vie, leur sécurité physique, leur santé ou leurs moyens de subsistance, par exemple en raison de phénomènes à évolution lente sur lesquels elles n'ont aucune prise. Ils concernent, entre autres, les personnes qui vivent dans des régions dont on prévoit qu'elles seront confrontées à des risques liés au climat chroniques et intenses, à une augmentation de la sécheresse et de la désertification, à l'élévation du niveau de la mer et à d'autres conséquences du changement climatique. Ces mouvements peuvent être le fait de communautés entières ou bien de particuliers et de ménages (Martin et al.: 11). *Voir aussi réimplantation (planifiée), adaptation.*

N

Nomade

Personne, souvent membre d'un groupe, qui n'a pas de lieu de résidence fixe et qui se déplace d'un endroit à l'autre, souvent en quête d'eau, de nourriture ou de pâturage (OIM, 2011 : 67).

P

Pastoralisme

Stratégie de subsistance consistant à mener le bétail vers des pâturages saisonniers, principalement pour convertir les graminés, herbacés, feuilles d'arbre ou résidus de récolte en nourriture humaine. La quête de fourrage n'est toutefois pas la seule cause de mobilité, les personnes et le bétail pouvant être amenés à se déplacer pour éviter des risques naturels et/ou sociaux ou la concurrence avec d'autres, ou encore pour chercher des conditions plus favorables. Le pastoralisme peut être considéré comme une stratégie dictée par des facteurs sociaux et écologiques ayant trait à l'incertitude et à la variabilité des précipitations, ainsi qu'à une productivité faible et imprévisible des écosystèmes terrestres (GIEC, 2013 : 20).

– Déplacements pastoraux

Les pasteurs déplacés à l'intérieur de leur propre pays sont des personnes ou des communautés qui ne peuvent plus accéder à leur cadre de vie habituel en raison d'un conflit, de violences, d'atteintes aux droits de l'homme, de vols de bétail, de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou de phénomènes à apparition subite analogues, ou pour éviter leurs conséquences, en raison de la sécheresse, de la dégradation de l'environnement ou de processus à évolution lente analogues, en raison d'une intervention directe de l'Etat ou d'acteurs privés, ou en raison d'une combinaison, d'une succession ou d'une accumulation des causes précitées, et qui n'ont pas franchi une frontière internationalement reconnue (Schrepfer et Caterina, 2014 : 20).

– Sortie du pastoralisme

La sortie du pastoralisme est un échec économique qui n'est pas dû, au premier chef, à des facteurs externes. Un déplacement, pour sa part, est principalement motivé par des facteurs externes, et peut éventuellement déboucher sur un stress économique. Les termes « sortie » et « déplacements pastoraux internes » sont souvent employés indifféremment. Cependant, s'ils se recoupent, ils n'en sont pas pour autant synonymes. Il peut y avoir sortie du pastoralisme sans déplacement, tandis qu'un déplacement peut provoquer une sortie du pastoralisme (Schrepfer et Caterina, 2014 : 17).

Personne évacuée

Personne ayant quitté un endroit dangereux en réponse à une menace imminente ou aux conséquences immédiates d'une catastrophe, soit de sa propre initiative et par ses propres moyens (auto évacuation), soit sous la direction et avec l'aide des autorités et/ou organismes d'intervention d'urgence (OIM, 2014 : 10).

Populations prises au piège

Populations non migrantes qui se trouvent dans des régions menacées où elles risquent d'être « prises au piège » [ou de devoir rester], ce qui augmentera leur vulnérabilité aux chocs environnementaux et à l'appauvrissement. Sont plus particulièrement concernés les ménages pauvres, qui n'ont pas les ressources nécessaires pour partir et dont les moyens de subsistance pâtissent des modifications de l'environnement (Foresight, 2011 : 25).

R Réimplantation

Migration volontaire permanente, axée sur la reconstruction des moyens de subsistance dans un autre endroit (définition de l'auteur). Selon la définition de la Banque mondiale, il s'agit d'un processus consistant à reconstruire les logements, les biens et l'infrastructure publique d'une communauté dans un autre endroit (Banque mondiale, 2010 : 77). Ailleurs, l'accent est mis sur d'autres dimensions de la réimplantation, considérée comme la migration permanente (ou de longue durée) d'une communauté (ou d'une grande partie d'une communauté) d'un endroit à un autre, caractérisée par la perpétuation de caractéristiques importantes de la communauté initiale, notamment ses structures sociales, son régime juridique et politique, ses particularités culturelles et sa vision du monde : la communauté conserve dans le lieu de destination la forme sociale qu'elle avait dans le lieu d'origine (Campbell, 2010 : 58–59).

– Réimplantation planifiée : catégories de réimplantation planifiée dans le contexte du changement climatique

Les effets du changement climatique peuvent nécessiter de réimplanter diverses sous-catégories de populations :

- Celles qui doivent quitter une région exposée à des catastrophes naturelles subites dont la gravité et l'intensité vont s'accroissant sous l'effet du changement climatique (par exemple les zones inondables) ;
- Celles dont les moyens de subsistance sont menacés par des effets à évolution lente du changement climatique (par exemple, une augmentation de la fréquence des sécheresses ou la salinisation de l'eau par suite de l'élévation du niveau de la mer) ;
- Celles dont les terres doivent être réquisitionnées en raison de mesures d'atténuation (par exemple, expansion des forêts en tant que puits de carbone) ou de projets d'adaptation (par exemple, réservoirs d'eau) ;
- Celles dont le pays ou une partie du pays pourrait devenir inhabitable ou ne permettrait plus de subvenir à ses besoins en raison des effets négatifs du changement climatique (par exemple, les petits Etats insulaires confrontés à l'élévation du niveau de la mer) (Ferris, 2013 : 32).

Réinstallation

Réimplantation et intégration de personnes (réfugiés, personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, etc.) dans une autre région géographique ou un autre environnement, habituellement dans un pays tiers (OIM, 2011 : 85). Contrairement à la réimplantation, la réinstallation peut concerner des personnes et non pas nécessairement des communautés. Dans le contexte des changements environnementaux et climatiques, ce terme désigne le déplacement de personnes ou de communautés vers un site désigné. S'agissant des réfugiés, il s'entend du transfert du pays où ils ont cherché refuge vers un autre Etat qui a accepté de les accueillir. Les réfugiés obtiennent généralement l'asile ou une autre forme de droit de résidence de longue durée et, très souvent, ont la possibilité d'obtenir la naturalisation (ibid.).

– Réinstallation/réimplantation forcée

Transfert non librement consenti de personnes ou de groupes relevant de la juridiction d'un Etat, contraints de quitter leur lieu de résidence habituelle en application de la politique du gouvernement (OIM, 2011 : 39).

Repli (repli, accommodation, protection)

Mesures d'adaptation prises en réponse à l'élévation du niveau de la mer :

- **Repli** : Abandon de terres et de structures dans des régions vulnérables, et réinstallation des habitants.
- **Accommodation** : Poursuite de l'occupation et de l'utilisation de régions vulnérables.
- **Protection** : Défense de régions vulnérables, en particulier des centres de population, des activités économiques et des ressources naturelles (GIEC, 1990 : 146–147).

S

Solution (pour les personnes évacuées et déplacées à l'intérieur de leur propre pays)

Situation dans laquelle des personnes évacuées ou déplacées à l'intérieur de leur propre pays n'ont plus de besoins d'aide particuliers liés à leur déplacement et peuvent jouir de leurs droits humains sans discrimination du fait de leur déplacement. Cette situation peut être le résultat : 1) d'une réintégration durable dans le lieu d'origine (« retour ») ; 2) d'une intégration locale durable dans la région dans laquelle les personnes évacuées ont trouvé refuge (« intégration locale ») ; ou 3) d'une réinstallation durable ailleurs dans le pays (« réimplantation ») (OIM, 2014).

Solution durable

Tout moyen permettant de résoudre convenablement et durablement la situation de personnes réfugiées ou déplacées à l'intérieur de leur propre pays, afin qu'elles puissent mener une vie normale. Habituellement, ce moyen revêt la forme d'un rapatriement librement consenti, d'une intégration locale ou d'une réinstallation (OIM, 2011 : 31). *Voir aussi personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, réfugié.*

Terminologie des changements environnementaux et climatiques applicables à la mobilité

A

Adaptation (liée à la migration)

Dans les systèmes humains, processus d'ajustement au climat actuel ou escompté et à ses effets, afin d'en atténuer les dommages ou d'en exploiter les possibilités bénéfiques (GIEC, 2012b : 3).

La migration et la mobilité sont des stratégies d'adaptation dans toutes les régions du monde confrontées à la variabilité du climat (GIEC, 2014 : 2). Dans le contexte de la mobilité, l'adaptation s'entend au sens large du terme et englobe la migration forcée et volontaire, la migration interne et transfrontalière, les effets positifs et négatifs de la dégradation de l'environnement et du changement climatique sur la migration, les déplacements et la réimplantation planifiée. Cette définition comprend en outre l'adaptation à des phénomènes environnementaux plus vastes tels que des catastrophes naturelles, y compris des épisodes géophysiques (tremblements de terre ou tsunamis), et des catastrophes provoquées par l'homme. *Voir aussi survie, résilience et réduction des risques de catastrophe.*

– Adaptation autonome

Adaptation en réponse à des conditions climatiques constatées et à leurs effets, qui n'est pas explicitement planifiée et ne vise pas consciemment à faire face au changement climatique. Également appelée adaptation spontanée (GIEC, 2013 : 3).

– Adaptation à base communautaire

Adaptation locale portée par la communauté. Elle vise essentiellement à autonomiser les communautés et à promouvoir leurs capacités d'adaptation en s'appuyant sur leur contexte, leur culture, leurs connaissances, leur organisation et leurs préférences, considérés comme des forces (GIEC, 2013 : 7). *Voir aussi adaptation in situ.*

– Adaptation fondée sur les écosystèmes

Utilisation de la biodiversité et des services écosystémiques dans le cadre d'une stratégie d'adaptation globale pour aider les populations à s'adapter aux conséquences néfastes du changement climatique. L'adaptation fondée sur les écosystèmes fait appel à tout l'éventail des possibilités permettant de gérer, conserver et restaurer durablement les écosystèmes, afin de fournir des services grâce auxquels les populations peuvent s'adapter aux incidences du changement climatique. Elle vise à préserver et à renforcer la résilience et à réduire la vulnérabilité des écosystèmes et des populations face aux conséquences néfastes du changement climatique. De préférence, l'adaptation fondée sur les écosystèmes est intégrée dans des stratégies de développement et d'adaptation plus vastes (Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, 2009 : 41).

– Adaptation in situ

Adaptation là où se produit la dégradation de l'environnement et où s'exercent les effets du changement climatique. *Voir aussi adaptation à base communautaire.*

– **Maladaptation**

Processus entraînant directement une vulnérabilité accrue à la variabilité et au changement climatiques, qui réduit considérablement les capacités ou les possibilités d'adaptation présentes et futures.

Plus précisément, l'inadaptation désigne les initiatives – politiques, plans ou projets – initialement conçues aux fins d'adaptation mais qui, en fait, risquent fort d'avoir des effets néfastes soit sur le système dans lequel elles sont élaborées, soit sur un autre système connexe ou sur les deux. Les effets néfastes, qui peuvent être environnementaux, socioculturels, institutionnels ou économiques, résultent d'une prise en considération insuffisante, lors de la conception de l'initiative, des incidences futures des changements climatiques et de l'incertitude y afférente (Magnan et al., à paraître).

Aléa

Phénomène, substance, activité humaine ou situation potentiellement nuisible, susceptible de provoquer des pertes en vies humaines, des blessures ou d'autres effets sanitaires, des dommages aux biens, la perte de moyens de subsistance et de services, une désorganisation de la vie sociale et économique ou une dégradation de l'environnement (SIPC, 2009).

– **Aléa naturel**

Processus ou phénomène naturel susceptible de provoquer des pertes en vies humaines, des blessures ou autres effets sanitaires, des dommages aux biens, la perte de moyens de subsistance et de services, une désorganisation de la vie sociale et économique ou une dégradation de l'environnement (SIPC, 2009).

Atténuation (du changement climatique)

L'atténuation [...] s'entend de la réduction du rythme des changements climatiques par la gestion des facteurs qui les déterminent (l'émission de gaz à effet de serre provenant de la combustion de combustibles fossiles, de l'agriculture, des changements d'affectation des terres, de la production de ciment, etc.) (GIEC, 2012a : 36).

– **Atténuation (des risques de catastrophe et des effets des catastrophes)**

Diminution des conséquences néfastes potentielles de risques physiques (y compris ceux provoqués par les activités humaines) par des mesures qui réduisent les risques, l'exposition et la vulnérabilité (GIEC, 2013 : 19).

C

Capacité d'adaptation

Capacité d'anticiper et de transformer une structure, un fonctionnement ou une organisation pour être mieux à même de surmonter un danger (GIEC, 2012a : 72).

Cette définition met en relief la nécessité de disposer des ressources nécessaires pour se déplacer en réponse au changement climatique, ainsi que d'autres facteurs intervenant dans la décision de migrer, tels que l'âge, le sexe, l'appartenance culturelle et ethnique, la situation matrimoniale, l'éducation ou les antécédents de migration (Foresight, 2011 ; Warner et al., 2012).

Catastrophe

Grave perturbation du fonctionnement d'une communauté ou d'une société causant des pertes et ayant des effets importants sur les plans humain, matériel, économique et environnemental, que la communauté ou la société en question ne peut surmonter avec ses ressources propres (SIPC, 2009).

– Catastrophe naturelle

On distingue cinq sous-catégories de catastrophes naturelles :

- Les **catastrophes biologiques** : invasions et épidémies d'insectes et attaques d'animaux.
- Les **catastrophes géophysiques** : tremblements de terre et tsunamis, éruptions volcaniques, mouvements de masse sèche (avalanches, glissements de terrain, éboulements et subsidence d'origine géophysique).
- Les **catastrophes climatologiques** : sécheresses (associées à l'insécurité alimentaire), températures extrêmes et feux de forêt.
- Les **catastrophes hydrologiques** : inondations (y compris les vagues et les ondes), mouvements de masse humide (avalanches, glissements de terrain, éboulements et subsidence d'origine hydrologique).
- Les **catastrophes météorologiques** : tempêtes (divisées en neuf sous-catégories) (Base de données internationale sur les catastrophes (EM-DAT), cité dans FICR 2013 : 225–226).

Changement climatique

« Changements qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables » (Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, 1992, article 1^{er}).

Changements environnementaux

Modifications à grande échelle de l'environnement physique et biogéochimique dues à des causes naturelles ou influencées par des activités humaines (y compris les accidents industriels), ou provoquées par des phénomènes à apparition subite ou à évolution lente (Foresight, 2011 : 50). Étant donné que les services écosystémiques et l'exposition au risque sont d'importants facteurs de migration, les transformations de l'environnement planétaire influenceront sur le calcul des risques intervenant dans un déplacement et sur la décision des populations de demeurer dans leur habitat ou de le quitter. À ce titre, les changements environnementaux influent sur les facteurs environnementaux de la migration (ibid.). Le terme changements environnementaux englobe tout à la fois la dégradation de l'environnement et les changements climatiques. *Voir aussi transformations de l'environnement planétaire.*

Crise humanitaire

Événement ou série d'événements mettant gravement en péril la santé, la sûreté, la sécurité ou le bien-être d'une communauté ou d'un groupe de personnes plus vaste, généralement sur un territoire étendu. Les conflits armés, les épidémies, les famines, les catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence majeures peuvent aller de pair avec, ou déboucher sur, une crise humanitaire qui dépasse le cadre du mandat ou les capacités d'un organisme unique.

Les crises humanitaires peuvent être regroupées sous les rubriques suivantes :

- Catastrophes naturelles (tremblements de terre, inondations, tempêtes et éruptions volcaniques).
- Catastrophes causées par l'homme (conflits, accidents aériens et ferroviaires, incendies et accidents industriels).
- Situations d'urgence complexes (lorsque les effets d'une série d'événements ou de facteurs empêchent une communauté d'accéder à ses besoins essentiels, tels que l'eau, la nourriture, le logement, la sécurité ou les soins de santé).

En règle générale, les « situations d'urgence complexes » sont caractérisées par :

- Une violence généralisée et la perte de vies humaines ;
- Des déplacements de populations ;
- Des dommages à grande échelle à la société et à l'économie ;
- La nécessité de fournir une aide humanitaire de grande envergure et diversifiée ;
- Des obstacles politiques ou militaires empêchant ou prévenant la fourniture de l'aide humanitaire ;
- Des risques importants pour la sécurité des travailleurs humanitaires dans certaines régions (Coalition Humanitaire, s. d.).

D

Déboisement

Conversion d'une forêt en zone non forestière (GIEC, 2013 : 9).

Dégradation de l'environnement

Réduction de la capacité de l'environnement à atteindre des objectifs sociaux et écologiques et à répondre aux besoins en la matière. [...] La dégradation de l'environnement peut modifier la fréquence et l'intensité des risques naturels et aggraver la vulnérabilité de communautés. Les types de dégradations provoquées par l'homme sont variés : mésusage des terres, érosion et destruction des sols, désertification, feux de forêt, diminution de la diversité biologique, déboisement, destruction des mangroves, pollution des sols, pollution des eaux et pollution atmosphérique, changement climatique, élévation du niveau de la mer et appauvrissement de la couche d'ozone (SIPC, 2009).

Désertification

Dégradation des sols dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches due à divers facteurs, dont les variations du climat et l'activité humaine. La **dégradation des sols** s'entend de la diminution ou de la disparition, dans les zones arides, semi-arides et subhumide sèches, de la productivité biologique ou économique et de la complexité des terres cultivées non irriguées, des terres cultivées irriguées, des parcours, des pâturages, des forêts ou des surfaces boisées du fait de l'utilisation des terres ou d'un ou de plusieurs phénomènes, notamment de phénomènes dus à l'activité de l'homme et à ses modes de peuplement, tels que : i) l'érosion des sols causée par le vent et/ou l'eau ; ii) la détérioration des propriétés physiques, chimiques et biologiques ou économiques des sols ; et iii) la disparition à long terme de la végétation naturelle (Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, 1994, article 1^{er}).

E

Événement météorologique extrême / Extrême climatique

Un événement météorologique extrême est un événement rare selon les statistiques relatives à sa fréquence en un lieu donné. Si les définitions du mot « rare » varient considérablement, un phénomène météorologique extrême devrait normalement être aussi rare, sinon plus, que le dixième ou le quatre-vingt-dixième percentile d'une fonction de densité de probabilité estimée à partir d'observations. Par définition, les caractéristiques de ce qu'on appelle un événement météorologique extrême peuvent, dans l'absolu, varier d'un endroit à l'autre (GIEC, 2013 : 13).

La distinction entre un événement météorologique extrême et un extrême climatique n'est pas précise, mais a trait à leur échelle de temps particulière.

- Un **événement météorologique extrême** va généralement de pair avec une situation météorologique fluctuante, c'est-à-dire qu'il se situe sur une échelle de temps allant de moins d'un jour à quelques semaines.
- Un **extrême climatique** se produit sur une échelle de temps plus longue. Il peut s'agir de l'accumulation de plusieurs phénomènes météorologiques (extrêmes ou non) (par exemple, le cumul, durant une saison, de journées à pluviométrie modérée, inférieure à la moyenne, qui se traduit par des précipitations cumulées inférieures à la moyenne et par une situation de sécheresse) (GIEC, 2012a : 117).

Par souci de simplicité, l'on emploiera le terme « extrême climatique » pour désigner tout à la fois les événements météorologiques extrêmes et les extrêmes climatiques (GIEC, 2012a : 557).

Souvent, mais pas toujours, les événements extrêmes vont de pair avec une catastrophe. Ce lien dépendra des conditions physiques, géographiques et sociales particulières. [...] Des phénomènes physiques non extrêmes peuvent conduire à des catastrophes, et y conduisent effectivement lorsque les conditions physiques ou sociétales sont favorables (GIEC, 2012a : 31).

Exposition

Présence de personnes, de moyens de subsistance, d'espèces ou d'écosystèmes, de services et de ressources environnementaux, d'infrastructures ou de biens économiques, sociaux ou culturels dans des endroits qui pourraient souffrir des incidences des changements environnementaux et climatiques (GIEC, 2013 : 12).

G

Gestion des risques

Plans, mesures ou politiques mis en œuvre pour réduire la probabilité et/ou les conséquences de risques ou pour répondre aux conséquences [des incidences du changement climatique ou d'événements météorologiques extrêmes] (GIEC, 2013 : 23 ; voir aussi Warner et al., 2014).

Gestion des risques liés aux catastrophes

Processus systématique consistant à avoir recours à des directives administratives, des organisations et des compétences et capacités opérationnelles afin de mettre en œuvre des stratégies, des politiques et des capacités de réaction améliorées dans le but d'atténuer l'impact négatif des dangers et de réduire les possibilités de catastrophe (SIPC, 2009).

I

Inondation

Submersion par l'eau débordant du lit normal d'un cours d'eau ou d'autres surfaces d'eau, ou accumulation d'eau sur des zones qui ne sont pas normalement submergées. Ce terme englobe les crues de rivière, les crues éclair, les crues en milieu urbain, les crues pluviales, les inondations d'eaux usées, les inondations côtières et les vidanges brutales de lacs glaciaires (GIEC, 2013 : 13).

M

Moyens de subsistance

A l'échelle de l'individu et du ménage, la vulnérabilité et la résilience dépendent dans une large mesure des moyens de subsistance. Ceux-ci s'entendent des moyens, des biens matériels et sociaux et des activités nécessaires pour subsister (Chambers et Conway, 1991). Les possibilités de subsistance dépendent du capital [financier, social et

humain] disponible, ainsi que des conditions politiques, naturelles et sociopolitiques dans lesquelles vivent les personnes. Elles déterminent la façon dont celles-ci occupent et utilisent leur environnement, les possibilités qui s'offrent à elles face à des risques, les conséquences de tels risques pour elles, et l'efficacité avec laquelle elles se relèvent (OIM, 2013 : 14 ; GIEC, 2013 : 18).

P

Pertes et préjudices

« Les pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques, notamment les incidences des phénomènes météorologiques extrêmes et des phénomènes qui se manifestent lentement » (CCNUCC, 2011, paragraphe 25).

Ces deux termes étant, dans une large mesure, employés de manière synonyme dans les documents de la CCNUCC (CCNUCC, 2013), il est recommandé d'établir la distinction suivante :

Les **préjudices** sont des effets négatifs pouvant être réparés ou rétablis (par exemple, les dégâts causés par des vents de tempête au toit d'un immeuble, ou ceux causés par les marées côtières à la mangrove côtière, qui ont des incidences négatives sur les villages). Les **pertes** s'entendent des effets négatifs qu'il n'est pas possible de réparer ou de rétablir (par exemple, la perte de sources géologiques d'eau douce se rapportant à la fonte des glaciers ou à la désertification, ou encore la perte d'une culture ou d'un patrimoine liée à un aménagement du peuplement loin de régions devenues peu habitables en raison du changement climatique) (CDKN, 2012).

Phénomène à évolution lente

Ce terme désigne notamment l'élévation du niveau des mers, la hausse des températures, l'acidification des océans, le retrait des glaciers et les effets connexes, la salinisation, la dégradation des terres et des forêts, la diminution de la diversité biologique et la désertification (CCNUCC, 2011).

Plans nationaux d'adaptation

Moyen de recenser les besoins d'adaptation à moyen et à long terme et de définir et d'appliquer des stratégies et des programmes pour répondre à ces besoins. Il s'agit d'un processus continu, progressif et itératif fondé sur une démarche impulsée par les pays, soucieuse de l'égalité des sexes, de caractère participatif et totalement transparente (CCNUCC, 2014a).

– Programmes nationaux d'adaptation au changement climatique

Processus destiné à permettre aux pays les moins avancés (PMA) de définir les activités prioritaires à entreprendre pour répondre à leurs besoins urgents et immédiats en matière d'adaptation aux changements climatiques – celles dont la mise en œuvre ne saurait être retardée davantage sans entraîner une vulnérabilité accrue ou des dépenses supplémentaires à un stade ultérieur (CCNUCC, 2014b).

Protection

Ensemble des activités entreprises dans le but d'obtenir le plein respect des droits de l'individu conformément à la lettre et à l'esprit des normes de droit international applicables, à savoir le droit des droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit des réfugiés. Les organisations humanitaires et des droits de l'homme doivent mener ces activités de manière impartiale, sans distinction de race, de nationalité, d'origine nationale ou ethnique, de langue ou de sexe (Comité permanent interorganisations) (OIM, 2011 :75).

Protection accordée à une personne ou un groupe de personnes par une organisation, conformément au mandat conféré par un instrument international, en application du droit coutumier international ou résultant des activités de l'organisation. Cette protection a pour objectif d'assurer le respect des droits contenus dans des instruments

ou découlant de mécanismes tels que la Convention relative au statut des réfugiés de 1951, les Conventions de Genève de 1949 et leurs Protocoles additionnels de 1977, le droit d’initiative du Comité international de la Croix Rouge, la protection de facto de l’Organisation internationale pour les migrations, les conventions de l’Organisation internationale du Travail et les instruments universels et régionaux des droits de l’homme (ibid.).

R

Réaction

Utilisation des compétences, ressources et possibilités disponibles pour régler, gérer et surmonter une situation défavorable, afin de garantir le fonctionnement de base des personnes, institutions, organisations et systèmes à court et à moyen terme (GIEC, 2013 : 8). *Voir aussi résilience.*

– Capacité de réaction

Moyens mis en œuvre par une population, des institutions, des organisations et des systèmes pour utiliser les compétences, valeurs, croyances, ressources et possibilités disponibles afin de régler, de gérer et de surmonter une situation défavorable à court et à moyen terme (GIEC, 2013 : 8).

Réduction des risques de catastrophe

Démarche conceptuelle et pratique consistant à analyser systématiquement les facteurs à l’origine des catastrophes et à y faire face, notamment en limitant l’exposition aux aléas, en réduisant la vulnérabilité des personnes et des biens, en pratiquant une gestion rationnelle des terres et de l’environnement, et en favorisant une meilleure préparation aux événements préjudiciables (SIPC, 2009).

Résilience

Capacité d’un système et des éléments qui le composent d’anticiper, d’absorber, de prendre en compte ou de se relever des effets d’un événement dangereux avec efficacité et en temps voulu, notamment en préservant, en rétablissant ou en améliorant ses structures de base et ses fonctions essentielles (GIEC 2012a : 5).

Risque

Réalisation potentielle de conséquences mettant en jeu des valeurs humaines (y compris des êtres humains eux-mêmes), dont l’issue est incertaine. Le risque est souvent représenté comme la probabilité d’occurrence de tendances ou d’événements dangereux multipliée par les conséquences qui en découlent si ceux-ci se produisaient (GIEC, 2013 : 23).

S

Sécheresse

Phénomène naturel qui se produit lorsque le niveau des précipitations est considérablement inférieur aux niveaux normalement enregistrés et qui entraîne de graves déséquilibres hydrologiques préjudiciables aux systèmes de production des ressources terrestres (Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, 1994, article 1^{er}).

Sécurité alimentaire

Situation dans laquelle les personnes ont un accès assuré à une nourriture saine et nutritive en quantités suffisantes pour leur garantir une croissance normale et une vie saine et active (GIEC, 2013 : 13).

Sécurité humaine

Situation dans laquelle l'essentiel vital des vies humaines est protégé et où les personnes sont libres et capables de vivre dans la dignité. Dans le contexte du changement climatique, l'essentiel vital des vies humaines englobe les éléments matériels et immatériels, universels et propres à une culture, nécessaires pour permettre aux personnes d'agir en conformité avec leurs intérêts et pour vivre dans la dignité (GIEC, 2013 : 15).

De solides éléments font apparaître que la pauvreté, les discriminations en tout genre et les catastrophes naturelles et technologiques extrêmes compromettent la sécurité humaine, et que celle-ci peut être renforcée par des mesures visant à réduire la vulnérabilité au changement climatique (Warner et al., 2014).

Survie

Le fait de survivre, de se maintenir en vie, surtout dans des circonstances défavorables ou inhabituelles, telles qu'une catastrophe naturelle ou causée par l'homme, y compris des inondations, des tempêtes, des tremblements de terre, des éruptions volcaniques et des catastrophes causées par l'homme, mais aussi des phénomènes à évolution lente.

Système d'alerte précoce

Ensemble des capacités requises pour produire et diffuser en temps utile des mises en garde claires permettant aux personnes, aux communautés et aux organisations menacées par un risque de se préparer et d'agir comme il se doit afin de réduire la possibilité d'un préjudice ou d'une perte (OIM, 2014 : 10).

T

Transformation

Modification des attributs fondamentaux d'un système, souvent sous l'effet d'une évolution de paradigmes, d'objectifs ou de valeurs. Des transformations peuvent se produire dans des systèmes technologiques ou biologiques, dans des structures financières et dans des régimes réglementaires, législatifs ou administratifs (GIEC, 2013 : 27).

Transformations de l'environnement planétaire

Ils englobent les modifications de l'environnement physique et biogéochimique provoquées par des facteurs naturels ou influencées par des activités humaines, telles que le déboisement, la consommation de combustibles fossiles, l'urbanisation, l'aménagement des terres, l'intensification de l'agriculture, l'extraction d'eau douce, la surexploitation de la pêche et la production de déchets (GECAFS, s. d.). *Voir aussi changements environnementaux.*

V

Vulnérabilité

Propension ou prédisposition à subir des effets néfastes. La vulnérabilité recouvre divers concepts, dont la sensibilité aux préjudices et l'incapacité d'y réagir et de s'adapter (GIEC, 2013 : 28).

Références

Banque asiatique de développement

- 2012 *Addressing Climate Change and Migration in Asia and the Pacific : Final Report*. Banque asiatique de développement, Mandaluyong. Disponible à l'adresse www.adb.org/publications/addressing-climate-change-and-migration-asia-and-pacific (site consulté le 21 mai 2014).

Banque mondiale

- 2010 To Relocate or Not to Relocate. Dans : *Safer Homes, Stronger Communities: A Handbook for Reconstructing after Natural Disasters*. Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)/Banque mondiale, Washington, D.C., pp. 77–91. Disponible à l'adresse <http://go.worldbank.org/W5D9JZU2Y0> (site consulté le 21 mai 2014).

Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNISDR), Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC)

- 2009 *Terminologie pour la Prévention des risques de catastrophe*. Nations Unies et Stratégie internationale de prévention des catastrophes. Disponible à l'adresse www.unisdr.org/files/7817_UNISDRTerminologyFrench.pdf.

Campbell, J.

- 2010 Climate-Induced Community Relocation in the Pacific: The Meaning and Importance of Land. Dans : *Climate Change and Displacement: Multidisciplinary Perspectives* (J. McAdam, responsable de la publication), pp. 57–79.

Chambers, R. et G.R. Conway

- 1991 Sustainable rural livelihoods: practical concepts for the 21st century. IDS Discussion Paper 296. Institute of Development Studies. Disponible à l'adresse www.ids.ac.uk/files/Dp296.pdf.

Climate and Development Knowledge Network (CDKN)

- 2012 Feature - Loss and Damage: From Defining to Understanding to Action. CDKN Asie. Disponible à l'adresse <http://cdkn.org/2012/09/loss-and-damage-from-defining-to-understanding-to-action/> (site consulté le 20 mai 2014).

Coalition Humanitaire

- s. d. Qu'est-ce qu'une crise humanitaire ? Disponible à l'adresse <http://coalitionhumanitaire.ca/portail-dinfos/fiches-sommaire/quest-ce-quune-crise-humanitaire> (site consulté le 24 juillet 2014).

Commission européenne

- 2013 Document de travail des services de la Commission sur le changement climatique, la dégradation de l'environnement et la migration. Joint à la Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions. An EU Strategy on adaptation to climate change. SWD(2013) 138 final, 16 avril 2014. Disponible à l'adresse http://ec.europa.eu/clima/policies/adaptation/what/docs/swd_2013_138_en.pdf.

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)

- 2011 Conférence des Parties, Rapport de la Conférence des Parties sur sa seizième session, tenue à Cancún du 29 novembre au 10 décembre 2010, Additif, Deuxième partie : Mesures prises par la Conférence des Parties à sa seizième session, FCCC/CP/2010/7/Add. 1. Disponible à l'adresse <http://unfccc.int/resource/docs/2010/cop16/fre/07a01f.pdf>.
- 2013 Non-economic losses in the context of the work programme on loss and damage. Technical paper, UN FCCC/TP/2013/2. Disponible à l'adresse http://unfccc.int/documentation/documents/advanced_search/items/6911.php?preref=600007632 (site consulté le 21 mai 2014).

- 2014a National Adaptation Plans. Process, Adaptation. Disponible à l'adresse http://unfccc.int/adaptation/workstreams/national_adaptation_plans/items/6057.php (site consulté le 21 mai 2014).
- 2014b National Adaptation Programmes of Action. Process, Adaptation. Disponible à l'adresse http://unfccc.int/national_reports/napa/items/2719.php (site consulté le 21 mai 2014).

Département des affaires économiques et sociales (DAES), Division de statistique

- 1998 Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales – Première révision. Disponible à l'adresse http://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesM/SeriesM_58rev1F.pdf.

Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR)

- 2013 *World Disasters Report 2013: Focus on technology and the future of humanitarian action*. Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Genève. Disponible à l'adresse <http://worlddisastersreport.org/en/download/index.html>.
Un résumé est disponible en français à l'adresse <http://worlddisastersreport.org/fr/download/index.html>.

Ferris, E.

- 2011 Planned relocations, disasters and climate change. Conference on Climate Change and Migration in the Asia-Pacific: Legal and Policy Responses, Sydney, 10-11 novembre 2011. Disponible à l'adresse www.brookings.edu/~media/research/files/papers/2011/11/10%20relocation%20disasters%20cc%20ferris/1110_relocation_disasters_cc_ferris.pdf (site consulté le 18 juin 2014).
- 2013 Planned relocation and climate change. Dans : *Changing climates, moving people: Framing migration, displacement and planned relocation* (Warner, K. et al., responsables de la publication). UNU-EHS Publication Series, Policy Brief No. 8, juin 2013. Institut pour l'environnement et la sécurité humaine de l'Université des Nations Unies (UNU-EHS), Bonn, pp. 31–36. Disponible à l'adresse www.ehs.unu.edu/file/get/11213.pdf.

Foresight

- 2011 *Migration and Global Environmental Change*. Rapport final sur le Projet. Office gouvernemental pour la science, Londres. Disponible à l'adresse www.gov.uk/government/publications/migration-and-global-environmental-change-future-challenges-and-opportunities (site consulté le 15 mai 2014).
Un résumé est disponible en français à l'adresse www.gov.uk/government/publications/migration-and-global-environmental-change-future-challenges-and-opportunities.fr.

Gemenne, F., P. Brücker et D. Ionesco (responsables de la publication)

- 2012 *The State of Environmental Migration 2011*. L'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), Paris. Disponible à l'adresse www.iddri.org/Publications/The-State-of-Environmental-Migration-2011 (site consulté le 21 mai 2014).

Global Environmental Change and Food Systems (GECAFS)

- s. d. Glossary. Glossary & Acronyms. Disponible à l'adresse www.gecafs.org/glossary/index.html (site consulté le 21 mai 2014).

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)

- 1990 Coastal Zone Management. Dans : *Climate Change: The IPCC Response Strategies*. Premier Rapport d'évaluation, Groupe de travail III, pp. 133–159. Disponible à l'adresse www.ipcc.ch/publications_and_data/publications_ipcc_first_assessment_1990_wg3.shtml (site consulté le 27 mai 2014).
- 2012a *Managing the Risks of Extreme Events and Disasters to Advance Climate Change Adaptation*. Rapport des Groupes de travail I et II du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Cambridge University Press, Cambridge et New York, 582 p. Disponible à l'adresse www.ipcc-wg2.gov/SREX/ (site consulté le 23 juin 2014).
- 2012b Résumé à l'intention des décideurs. Dans : *Rapport spécial sur la gestion des risques de catastrophes et de phénomènes extrêmes pour les besoins de l'adaptation au changement climatique*. Rapport des Groupes de travail I et II du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Cambridge University Press, Cambridge, et New York, pp. 1–19. Disponible à l'adresse <http://ipcc-wg2.gov/SREX/report/srex-spm-translations/> (site consulté le 15 mai 2014).

- 2013 Glossary. Dans : *Climate Change 2014 : Impacts, Adaptation, and Vulnerability*. Contribution du Groupe de travail II au cinquième rapport d'évaluation du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Cambridge University Press, Cambridge et New York. Disponible à l'adresse www.ipcc.ch/report/ar5/wg2/ (site consulté le 14 mai 2014).
Un résumé est disponible en français à l'adresse www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/wg2/ar5_wgII_spm_fr.pdf.
- 2014 Human security. Dans : *Climate Change 2014 : Impacts, Adaptation, and Vulnerability*. Part A: Global and Sectoral Aspects. Contribution du Groupe de travail II au cinquième Rapport d'évaluation du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Cambridge University Press, Cambridge et New York. Projet consulté le 14 mai 2014.
Un résumé est disponible en français à l'adresse www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/wg2/ar5_wgII_spm_fr.pdf.

Hugo, G.

- 1996 Environmental Concerns and International Migration. *International Migration Review* 30 (1), pp. 105–131.

Laczko, F. et C. Aghazarm (responsables de la publication)

- 2009 *Migration, Environment and Climate Change: Assessing the Evidence*. OIM, Genève. Disponible à l'adresse: http://publications.iom.int/bookstore/index.php?main_page=product_info&products_id=539.

Magnan, A., E.L.F. Schipper et F. Gemenne

Reframing maladaptation to climate change (à paraître).

Martin, S.

- 2009 Managing environmentally induced migration. Dans : *Migration, Environment and Climate Change: Assessing the Evidence* (F. Laczko et C. Aghazarm, responsables de la publication). OIM, Genève, pp. 353–384. Disponible à l'adresse http://publications.iom.int/bookstore/index.php?main_page=product_info&products_id=539.
- 2013 *Environmental Change and Migration : What We Know*. Migration Policy Institute Policy Brief, No. 2, septembre, Washington, D.C.. Disponible à l'adresse www.migrationpolicy.org/pubs/Migration-EnvironmentalChange.pdf (site consulté le 21 mai 2014).

Martin, S., S. Weerasinghe et A. Taylor (responsables de la publication)

- 2014 Setting the Scene. Dans : *Humanitarian Crises and Migration: Causes, consequences and responses*. Routledge, Oxon et New York, pp. 3–27.

Nations Unies

- 1992 *Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*. Disponible à l'adresse <http://unfccc.int/resource/docs/convkp/convfr.pdf> (site consulté le 14 mai 2014).
- 1994 *Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification*. A/AC.241/27. Disponible à l'adresse www.unccd.int/Lists/SiteDocumentLibrary/conventionText/conv-fre.pdf.
- 1998 *Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays*. Document des Nations Unies E/CN.4/1998/53/Add.2. Disponible à l'adresse www.ohchr.org/EN/Issues/IPPersons/Pages/Standards.aspx.

Oliver-Smith, A. (responsable de la publication)

- 2009 Introduction - Development-Forced Displacement and Resettlement: A Global Human Rights Crisis. Dans : *Development & Dispossession. The Crisis of Forced Displacement and Resettlement*. School for Advanced Research Advanced Seminar Series, School for Advanced Research Press Press, Santa Fé, pp. 3–23. Disponible à l'adresse https://sarweb.org/media/files/sar_press_development_and_dispossession_chapter_1.pdf (site consulté le 15 mai 2014).

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

- 2007 *Glossaire de la migration*, Droit international de la migration n° 9, OIM, Genève. Disponible à l'adresse http://publications.iom.int/bookstore/index.php?main_page=product_info&cPath=56&products_id=1363.
- 2008 *Séminaire d'experts sur la migration et l'environnement*. Dialogue international sur la migration n° 10. OIM, Genève. Disponible à l'adresse http://publications.iom.int/bookstore/index.php?main_page=product_info&cPath=55&products_id=1279.

- 2010 *Assessing the Evidence: Environment, Climate Change and Migration in Bangladesh*. OIM, Dacca. Disponible à l'adresse http://publications.iom.int/bookstore/index.php?main_page=product_info&products_id=631.
- 2011 *Glossary on Migration*, 2nd Edition, Droit international de la migration n° 25, OIM, Genève. Disponible à l'adresse <http://publications.iom.int/bookstore/free/Glossary%202nd%20ed%20web.pdf> (site consulté le 1er mai 2014).
- 2012a *Changement climatique, dégradation de l'environnement et migration*. Dialogue international sur la migration n° 18. OIM, Genève. Disponible à l'adresse http://publications.iom.int/bookstore/index.php?main_page=product_info&cPath=55&products_id=1293.
- 2012b *What is CCCM? Camp Coordination and Camp Management*, Groupe sectoriel de la coordination et de la gestion des camps, OIM, Genève. Disponible à l'adresse www.globalccmcluster.org/system/files/publications/CCCM%20Brief_052012.pdf.
- 2012c Cadre opérationnel de l'OIM en cas de crise migratoire. Résolution du Conseil, MC/2355. OIM, Genève. Disponible à l'adresse www.iom.int/files/live/sites/iom/files/About-IOM/governing-bodies/fr/council/101/MC_2355.pdf (site consulté le 22 mai 2014).
- 2013 *Compendium of IOM Activities in Disaster Risk Reduction and Resilience*. OIM, Genève. Disponible à l'adresse www.iom.int/files/live/sites/iom/files/What-We-Do/docs/IOM-DRR-Compendium-2013.pdf (site consulté le 1er mai 2014).
- 2014 *Comprehensive Guide for Planning Mass Evacuations in Natural Disasters (Guide MEND)*. OIM, Genève. Projet consulté le 23 avril 2014.
- s.d. What we do. Camp Coordination and Camp Management. Groupe sectoriel de la coordination et de la gestion des camps. Disponible à l'adresse www.globalccmcluster.org/about/what-we-do (site consulté le 21 mai 2014).

Park, S.E. et al.

- 2012 Informing adaptation responses to climate change through theories of transformation. *Global Environmental Change*, 22(1), pp.115–126.

Piguet, E. et F. Laczko (responsables de la publication)

- 2014 *People on the Move in a Changing Climate: The Regional Impact of Environmental Change on Migration*. Global Migration Issues Vol. 2. Springer, Dordrecht.

Schensul, D. et D. Dodman

- 2013 Populating Adaptation: Incorporating Population Dynamics in Climate Change Adaptation Policy and Practice. Dans : *The Demography of Adaptation to Climate Change* (G. Martine et D. Schensul, responsables de la publication). FNUAP, IIED et El Colegio de México, New York, Londres et Mexico, pp. 1–23. Disponible à l'adresse www.unfpa.org/public/home/publications/pid/13218.

Schrepfer, N. et M. Caterina

- 2014 *On the margin: Kenya's pastoralists. From displacement to solutions, a conceptual study on the internal displacement of pastoralists*. Observatoire des situations de déplacement interne, Châtelaine (Genève). Disponible à l'adresse www.internal-displacement.org/assets/publications/2014/201403-af-kenya-on-the-margin-en.pdf.

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique

- 2009 *Connecting Biodiversity and Climate Change Mitigation and Adaptation: Report of the Second Ad Hoc Technical Expert Group on Biodiversity and Climate Change*. Série technique n° 41, Montréal. Disponible à l'adresse www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-41-en.pdf.

Warner, K. et al.

- 2012 *Where The Rain Falls: Climate Change, Food and Livelihood Security, and Migration*. Global Policy Report of the Where the Rain Falls Project, CARE France et UNU-EHS, Bonn. Disponible à l'adresse <http://unu.edu/publications/policy-briefs/where-the-rain-falls-climate-change-food-and-livelihood-security-and-migration.html> (site consulté le 14 mai 2014).

Warner, K. et al.

- 2014 *Integrating Human Mobility Issues Within National Adaptation Plans*. United Nations University - Nansen Initiative Joint Policy Brief No. 2, Policy Brief No. 9. Institut pour l'environnement et la sécurité humaine de l'Université des Nations Unies (UNU-EHS), Bonn. Disponible à l'adresse www.ehs.unu.edu/file/get/11786.pdf.



Organisation internationale pour les migrations (OIM)

17 route des Morillons, C.P. 17, 1211 Genève 19, Suisse
Tél : +41 22 717 9111 • Fax : +41 22 798 6150 • Courriel : hq@iom.int • Site Web : www.iom.int